



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09/2026

Date convocation : 16.03.2026
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11

Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : LOISEL Marie-France, MUZAS Mélanie, EVANS Lucy, BEAUPERE Régine, HERAULT Anne-Lawrence, conseillères municipales.

Messieurs : LEMOINE Cédric, COURTESSOLE Michel, JURADO Olivier, RASCOL Dorian, GORGUES Stéphane, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : HERAULT Anne-Lawrence

Objet : Désignation des membres des Commissions municipales.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en es le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché »

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT)

Toutefois le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations.

Il vous est proposé de créer 6 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Développement Durable, Travaux, Finances ;
- Vie citoyenne, solidaire et démocratie participative ; animations culturelles
- Communication et développement numérique ;
- Plan Local d'Urbanisme et Urbanisme
- Appel d'offre ;
- Représentation des écarts ;

Il vous est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 11 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1- Commission Développement Durable, Travaux, Finances.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Olivier JURADO - Mme Marie-France LOISEL – M. Michel COURTESOLE – M. Patrick MONOD – Mme Lucy EVANS.

2- Commission Vie Citoyenne, Solidaire et Démocratie Participative, animations culturelles.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : Mme Marie-France LOISEL - Mme Mélanie MUZAS - Mme Anne-Lawrence HERAULT - Mme Régine BEAUPERE.

3- Commission Communication et Développement Numérique.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Stéphane GORGUES - M. Patrick MONOD - M. Olivier JURADO - Mme Mélanie MUZAS - Mme Anne-Lawrence HERAULT -

4- Commission Plan Local d'Urbanisme et Urbanisme

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Stéphane GORGUES - M. Patrick MONOD - M. Olivier JURADO - Mme Mélanie MUZAS - Mme Anne-Lawrence HERAULT - Mme Marie-France LOISEL - Mme Régine BEAUPERE – M. Dorian RASCOL - Mme Lucy EVANS - M. Michel COURTESOLE.

5- Commission Appel d'offre.

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Olivier JURADO - Mme Marie-France LOISEL – M. Michel COURTESOLE – M. Patrick MONOD – M. Dorian RASCOL.

6- Commission Représentation des écarts

- Président : M. Cédric LEMOINE.
- Membres : M. Michel COURTESOLE - M. Dorian RASCOL - Mme Lucy EVANS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

